

Date de transmission de l'acte: 04/07/2024

Date de reception de l'AR: 04/07/2024

046-214602732-DE\_2024\_48-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 02 juillet 2024

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** 12

**Représentés :** 2

**Votants :** 14

Date de la convocation : 27 juin 2024

*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 02 juillet 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :** Jean-François GUERRAND

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 02 juillet 2024

Publié en mairie le : 3 juillet 2024

Pour copie certifiée conforme.

### Objet : REFECTION DU COURT DE TENNIS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de refaire le court de tennis. Plusieurs devis ont été demandés. Le sol sera refait par procédé béton poreux, le grillage et les poteaux du filets seront changés. Un filet pare ballons sera également mis en place comme celui du city park. Un règlement d'utilisation du terrain est en cours de préparation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise Sud Environnement de Bressols (Tam et Garonne) pour la somme de 41 150 € HT soit 49 380 € TTC,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter des subventions auprès du Département et de la Région,
- de valider le plan de financement suivant :
  - DEPENSES : 41 150 € HT
  - RECETTES :
    - Subvention DEPARTEMENT (20% FAST) : 8 230 €
    - Subvention REGION (30% FRI) : 12 345 €
    - Autofinancement : 20 575 €
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer toutes les démarches administratives qui s'imposent à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*